



**Communiqué final de la Première Conférence des Femmes Parlementaires  
d'Afrique et du Monde Arabe , 6 Octobre 2009, Abuja- Nigéria**

**1.0 La Première Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe organisée par l'Association des Senats, Shoora et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), en collaboration avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Sénat de la République Fédérale du Nigeria , s'est tenue au Centre International des Conférences d'Abuja au Nigeria du 6 au 7 Octobre 2009. La Conférence a été déclarée ouverte par S.E le Président du Sénat de la République Fédérale du Nigeria, le Sénateur David Mark (GCON) représenté par l'Honorable Sénatrice Zainab Kure.**

***2.0 Les délégués des pays suivants ont participé à la Conférence:***

**a- L'Algérie**

**b- Le Swaziland**

**c- Le Maroc**

**d- Le Togo**

**e- L'Egypte**

**f- L'Ethiopie**

**g- L'Ouganda**

**h- Le Gabon**

**l- La Guinée Équatorial**

**k- La Guinée Bissau**

**L- La Sierra Leone**



**m- Le Yémen**

**n- La Mauritanie**

**o- Le Liberia**

**p- Le Soudan**

**q-L'Irak**

**r- La République Démocratique du Congo**

**s- La Namibie**

**t-Le Sénégal**

**u- Le Nigeria**

**v-Le Tchad**

**w- Le Burundi**

**x- Le Cameroun**

**y- La République du Bénin**

***3.0 Les Organisations suivantes ont participé à cette conférence:***

**I- La Ligue Arabe**

**II- Le PNUD, NDI (Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales)**



**III- L'Honorable Ministre des Affaires Féminines et du Développement social de la République Fédérale du Nigeria, Mme Salamatu Suleiman s'est adressée à la Conférence.**

#### **4.0 Discours des Chefs des Délégations**

A l'ouverture de la Conférence, le Secrétaire Général d'ASSECAA S.E Livinus I.Osuji a délivré une chaleureuse allocution de bienvenue. Le Président d'ASSECAA et Président du Conseil des États du Soudan, S.E Yahya Ali Abdallah a lui aussi prononcé un discours programme. Les Chefs des délégations ont prononcé des discours dans lesquels elles ont exprimé en général, leur gratitude à l'Association des Senats, Shoora et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) pour avoir eu l'initiative de tenir la première Conférence des femmes parlementaires dans la région. Elles ont exprimé leur optimisme que le forum créerait une interaction régulière entre les femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe et offrirait une occasion véritable au renforcement de l'autonomisation des femmes dans la région et les inciterait à contribuer au développement national.

#### **5.0 Les Présentations**

**Les personnes ressources ont fait des présentations sur des sujets suivants:**

- I- le réseau iKNOWPolitics présenté par Mme Mariam Diallo du PNUD, Consultante au NDI (Institut National Démocratique pour les affaires internationales).**
- II- L'Ascension des femmes leaders sur la scène politique, économique et sociale en Afrique et dans le Monde Arabe, Perspectives et Défis, présenté par le prof. Anthony Oye Cukurah, de la Faculté de Droit à l'Université d'Abuja au Nigeria.**



**III- L'Autonomisation des femmes d'Afrique et du Monde Arabe, Mérites, Perspectives et les Défis, présenté par le Prof. Kabir Mato, de la faculté des sciences politiques à l'Université d'Abuja au Nigeria.**

**IV- L'Etude Comparative de la contribution des Femmes au développement national des autres régions et la situation africaine et arabe, présenté par le Prof Uwakwe Abugo, de la faculté de Droit à l'Université d'Abuja au Nigeria.**

**V- Les droits Traditionnels déterminés par les coutumes, la structure familiale, l'organisation socio-politique nationale et la participation des femmes, étude des cas d'Afrique et du Monde Arabe, présenté par le Prof .K.M Waziri, de la faculté de Droit à l'Université d'Abuja au Nigeria.**

**6.0- La Conférence a discuté de ces exposés d'une façon exhaustive et a exprimé son appréciation aux bonnes propositions faites par ces universitaires de renom.**

### **7.0- Les Commissions**

**Après les discussions générales sur les présentations, la Conférence a pris des résolutions en 4 commissions qui ont délibéré sur les questions suivantes émanant des exposés et des contributions des délégués:**

**I. 1<sup>ère</sup> Commission : Propositions visant à encourager le leadership féminin dans les domaines politique, économique et social.**

**II. Deuxième Commission : Suppression des obstacles au processus d'autonomisation des femmes.**

**III. Troisième Commission: Renforcement de la contribution des femmes au développement national.**

**IV. Quatrième Commission: Les infrastructures et l'organe pour l'interaction continue des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe.**



### **8.0 Composition des Commissions**

**8.1- La Première Commission est composée par les pays suivants:**

- a- LA République du Benin**
- b- Le Burundi**
- c- Le Cameroun**
- d- L'Egypte**
- e- La Guinée Equatoriale**
- f- Le Tchad**

**8.2 La Deuxième Commission est composée par des pays suivants:**

- a- L'Ethiopie**
- b- Le Gabon**
- c- Le Liberia**
- d- Le Malawi**
- e- La Mauritanie**
- f- La République Démocratique du Congo.**

**8.3 La Troisième Commission est composée par les pays suivants:**

- a- Le Maroc**



**b- La Namibie**

**c- Le Nigeria**

**d- Le Togo**

**e- Le Swaziland**

**f- La Guinée Bissau**

**8.4 La 4<sup>ème</sup> Commission est composée par les pays suivants:**

**a- Le Sénégal**

**b- La Sierra Leone**

**d- L'Ouganda**

**e- Le Yémen**

**f- L'Algérie**

**g- L'Irak**

### **9.0 Les Rapports des Commissions**

**9.1 La Première Commission était présidée par l'Hon. Affo DJOBO OLOUDE, Chef de la délégation du Bénin. La Commission a recommandé ce qui suit:**

#### **Sur le Plan Politique:**



- a- L'Education politique des femmes sur leurs droits à participer dans le processus politique dans leurs pays respectifs.**
- b- L'Etablissement d'une législation en matière du genre qui crée un environnement favorable de participation des femmes dans le processus politique dans leurs pays.**
- c- La Société civile devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la participation des femmes dans le processus politique.**
- d- Les Partis politiques devraient encourager la participation des femmes en politique à travers la disposition des quotas de 30% conformément à la recommandation des Nations-Unies.**
- e- Les Familles devraient encourager et s'assurer que les petites filles participent et complètent leurs études.**
- f- Les Gouvernements des pays d'Afrique et du Monde Arabe devraient mettre en place un mécanisme d'application de tous les protocoles et les traités sur la parité des genres ratifiés par les pays.**
- g- Des stratégies pour la promotion de la participation des femmes en politique devraient être adoptées dans tous les pays africains et arabes.**

### *Sur le plan économique*

- A- Adoption des politiques permettant l'accès facile des femmes au crédit en vue de renforcer leur participation dans le processus économique de leurs pays.**
- b- Etablissement des agences spécialisées par les Gouvernements africains et arabes en vue d'assister les femmes dans la promotion de petites et moyennes entreprises.**



**c- Création des opportunités équitables en matière d'emploi ainsi que des rémunérations pour un travail égal dans les secteurs privé et public de l'économie tant pour les hommes que pour les femmes.**

**d- Les femmes devraient avoir un accès équitable aux terres agricoles et aux autres besoins économiques.**

### **Sur le plan social**

**A Abrogation des coutumes qui inhibent les droits d'héritage des filles ou des femmes.**

**b- Les Femmes devraient s'imprégner de la culture de la solidarité plutôt que de la rivalité malsaine.**

**c- Révision des coutumes et des pratiques qui entravent l'auto-développement des femmes.**

**d- Création de systèmes de sécurité sociale comme l'assurance, le Congé de maternité et d'autres programmes de sécurité sociale qui devraient être mis en place pour les femmes.**

**e- Les Gouvernements devraient mettre en place des mécanismes de réduction des taux élevés de mortalité maternelle et infantile.**

**f- Adoption du système de gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans dans tous les pays africains et arabes.**

**g- Intensification de la lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose par les Etats.**

**9.2 La deuxième Commission a discuté de la suppression des obstacles dans le processus de l'autonomisation des femmes en Afrique et dans le Monde**





**Arabe. La Commission était présidée par Olive Chibanbheni, Chef de la délégation du Malawi. La Commission a recommandé ce qui suit:**

**Obstacle 1 : L'analphabétisme**

**Solution: (a) Les pays membres devraient promulguer des lois qui font de l'alphabétisation de base une condition obligatoire, par exemple, la promotion du programme de développement éducatif dès l'enfance et le programme d'alphabétisation des adultes.**

**(b) Enseignement gratuit et obligatoire jusqu'au niveau secondaire.**

**Obstacle 2: Des pratiques traditionnelles, culturelles et religieuses.**

**Solution: Les femmes parlementaires devraient utiliser leurs programmes de sensibilisation en vue d'éduquer leurs électeurs sur les effets négatifs de certaines pratiques culturelles, traditionnelles ou religieuses.**

**Obstacle 3: Les lois discriminatoires**

**Solution: révision des dispositions constitutionnelles et juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.**

**Obstacle 4: Faible volonté politique**

**Solution: Les gouvernements devraient assurer au moins 30% de représentation et de participation des femmes dans tous les secteurs social, politique et économique du Gouvernement.**

**Obstacle 5: Manque de ressources**

**Solution: (a) Les gouvernements devraient promouvoir les projets de micro finances pour les moins privilégiés de la société.**

**(b) Les gouvernements devraient encourager les organisations non gouvernementales qui s'occupent des moins privilégiés.**



**Obstacle 6: Attitude inappropriée des femmes (manque de confiance, la peur de l'échec, la jalousie, etc.)**

**Solution: (a) La coopération entre les femmes devrait être encouragée.**

**(b) Efforts considérables de la part des pères et des mères pour motiver leurs petites filles.**

**Obstacle 7: L'insuffisance des allocations budgétaires.**

**Solution: Les gouvernements devraient s'assurer que les dispositions budgétaires sont faites pour les aspects essentiels de la nation avec une attention particulière aux questions qui touchent les femmes.**

**Conclusion:**

**Le moment est venu pour les femmes africaines et arabes de se lever comme une seule personne pour faire tomber l'image négative des femmes.**

**9.3 La Troisième Commission était présidée par l'Honorable AMEGANVI M. Isabelle, Chef de la délégation de l'Assemblée Nationale du Togo. La Commission a recommandé ce qui suit:**

**a- Le renforcement de l'éducation des femmes et des petites filles pour permettre aux femmes de contribuer positivement au développement national.**

**b- Mise en place d'un système de sécurité sociale à travers une législation, là où il existe, qu'il soit appliqué.**

**c- Encouragement des programmes ou des politiques d'éradication de la pauvreté, par exemple les programmes d'autonomisation des femmes, des programmes d'acquisition des compétences, l'accès aux crédits par les femmes à travers les institutions de micro financement qui offrent des taux réduits et des procédures moins compliquées.**



**d- L'application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par tous les pays.**

**e- Des fora de discussion sur les plans nationaux de développement devraient inclure les femmes.**

**f- Renforcement de la bonne gouvernance à tous les niveaux, de la transparence, la responsabilisation et l'élimination de la corruption.**

**9.4 La 4<sup>ème</sup> commission était présidée par le Chef de la délégation sénégalaise, l'Hon Hajia Aissatou MBODJ. La Commission a recommandé ce qui suit:**

**a. Les Femmes parlementaires devraient accéder à des plus hautes fonctions au sein de leurs parlements et dans les autres instances parlementaires des régions.**

**b. Chaque Parlement d'Afrique et du Monde Arabe doit assumer l'obligation d'envoyer au moins une femme dans la composition de sa délégation à chaque réunion ou conférence parlementaire régionale ou internationale.**

**c. Chaque Parlement d'Afrique et du Monde Arabe ayant une deuxième chambre devrait désigner des représentants à l'ASSECAA et formaliser son adhésion à l'Association au début de chaque période parlementaire.**

**d. Tous les pays d'Afrique et du Monde Arabe qui sont signataires des conventions internationales sur les droits des femmes doivent les ratifier et les appliquer. Cela encouragera en outre la participation des femmes dans la gouvernance des pays de ces régions.**

**e. Une commission qui surveillera régulièrement les développements régionaux et internationaux affectant les intérêts des femmes doit être établie dans la structure d'ASSECAA, comme sa commission sur la Paix et la Résolution du Conflit.**



**f. Le Conseil d'ASSECAA devrait financer les activités relatives à la promotion de l'autonomisation des femmes.**

**h. La Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe devrait se tenir au moins une fois tous les deux ans.**

**10.0 La Conférence a délibéré sur les Rapports présentés par les commissions et les a adoptés mutatis mutandis.**

### **11.0 OBSERVATIONS**

**Observant que:**

**a. Il y a nécessité d'une éducation politique des femmes sur leurs droits de participation aux processus politiques dans leurs pays;**

**b. Il est nécessaire d'adopter des lois en matière du genre qui créent un environnement favorable aux femmes pour participer au processus politique notamment l'éducation gratuite pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans;**

**c. Il y a nécessité pour les organisations de la société civile en Afrique et dans le Monde Arabe de jouer un rôle important dans l'encouragement de la participation des femmes dans le processus politique;**

**d. Il y a nécessité pour les partis politiques d'Afrique et du Monde Arabe d'accorder un quota de 30% pour les femmes aux postes politiques selon la recommandation des Nations-Unies;**

**e. Il y a nécessité pour les familles d'Afrique et du Monde Arabe d'encourager leurs filles à participer ou à compléter leur éducation;**

**f. Il y a un besoin pour les gouvernements des régions d'Afrique et du Monde Arabe à mettre en place des mécanismes tendant à rendre effectifs tous les protocoles et traités sur la parité des genres ratifiés par les pays;**



**g. Il est nécessaire de formuler des politiques permettant aux femmes d'avoir accès aux facilités de crédit;**

**h. Il est nécessaire d'aider les femmes à créer des petites et moyennes entreprises;**

**i. Il est nécessaire de créer des opportunités équitables en matière d'emploi aussi bien que l'égalité de rémunération dans les secteurs privés et publics pour les hommes et les femmes;**

**j. Il est nécessaire d'éliminer toutes les discriminations contre les femmes en matière d'accès aux terres agricoles et aux autres besoins économiques;**

**k. Il y a le besoin urgent d'abroger toutes les coutumes qui empêchent les droits des filles et des femmes à l'héritage partout en Afrique et dans le Monde Arabe;**

**l. Il est nécessaire pour les femmes africaines et arabes d'intérioriser la culture de la solidarité au lieu de la rivalité malsaine;**

**m. Il y a nécessité de créer un système de sécurité sociale qui réduira la mortalité maternelle et infantile dans les régions;**

**n. Il est nécessaire d'établir la gratuité des services des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans;**

**o. Il y a nécessité d'intensifier la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria, la tuberculose et les autres maladies endémiques;**

**p. Il y a nécessité d'améliorer le niveau de transparence et de responsabilisation dans la gouvernance en Afrique et dans le Monde Arabe;**

**Considérant l'impératif pour ;**



- a. chaque Parlement d'Afrique et du Monde Arabe d'envoyer au moins une femme dans la composition de sa délégation aux réunions et aux conférences parlementaires régionales et internationales;
- b. le Secrétariat Général d'ASSECAA d'être consolidé financièrement pour lui permettre de prendre un intérêt très marqué aux questions relatives à l'autonomisation des femmes dans les régions d'Afrique et du Monde Arabe;
- c. la tenue de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe au moins une fois tous les deux ans;
- d. les Femmes Parlementaires d'utiliser leurs programmes pour informer leurs électeurs sur l'influence négative de certaines pratiques culturelles, religieuses, traditionnelles;
- e. les dispositions budgétaires d'Afrique et du Monde Arabe à refléter les questions du genre;
- f. L'encouragement des programmes d'alphabétisation des adultes chez les femmes d'Afrique et du Monde Arabe;

## 12.0 RÉSOLUTIONS :

La Conférence a en conséquence résolu que :

- a. Les parlements d'Afrique et du Monde Arabe adoptent des lois relatives au genre qui facilitent la participation des femmes dans le processus politique, à travers la disposition d'un quota de 30% aux postes politiques pour les femmes, selon les résolutions des Nations-Unies ;
- b. Les gouvernements dans les régions d'Afrique et du Monde Arabe mettent en application, comme une question d'urgence, tous les protocoles et traités sur la parité des genres ratifiés par les pays de façon individuelle, de formuler des politiques qui permettent aux femmes d'avoir l'accès aux facilités de crédit et de créer des chances égales en matière d'emploi et de rémunérations pour les hommes et les femmes;



**c. Tous les Parlements adoptent des législations tendant à éliminer toutes les coutumes et lois qui empêchent des femmes à avoir l'accès à l'héritage et aux terres agricoles et d'autres besoins économiques;**

**d. Tous les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe établissent la gratuité des services des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans et d'intensifier la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies endémiques;**

**e. La Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe se tiennent au moins une fois tous les deux ans.**

**13.0 La Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabes appelle:**

**a. Tous les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe d'améliorer le niveau de transparence et de responsabilité gouvernementale en vue de réduire les tensions et les conflits dans le domaine politique;**

**b. Toutes les Femmes parlementaires dans les deux régions à utiliser leurs programmes en vue d'informer leurs électeurs sur l'influence négative de certaines pratiques culturelles, religieuses, et traditionnelles qui inhibent le développement des femmes.**

**14.0 La Conférence exprime sa gratitude au Conseil et à la Conférence d'ASSECAA pour l'initiative de cette rencontre des Femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe qui sera soutenue dans la mise en place d'un véritable forum des femmes Africaines et Arabes selon les exigences d'une**

**nation moderne et pour la promotion de leurs droits inaliénables et leurs contributions obligatoires dans le développement de leurs pays.**

*Secrétariat Général d'ASSECAA*

*Le 7 Octobre 2009*